



APPORTEZ VOS FEUILLES À LA FERME!

Une manière simple
de les valoriser.

Fermes participantes

de la Mauricie :

CHAMPLAIN : Ferme Champlinoise inc., 1396, rue Notre-Dame

HÉROUXVILLE : Ferme Parcelles de Soleil SENC, 1000, chemin de la Grande-Ligne

LA CROCHE : Chez Monika, 330, rang Est

LA TUQUE : Ferme Michel Kroft, 715, route 155 Sud

LOUISEVILLE : Les Jardins Ricard inc., 771, 2^e Avenue

NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL : Horticulture Sucrerie Buisson enr., 2851, route 157

SAINT-ADELPHÉ : Ferme Jalico inc., 420, rang Saint-Joseph

SAINT-ALEXIS-DES-MONTS : Ferme Bio Auto Fertile René Langlois inc., 641, rue Sainte-Anne

SAINT-BONIFACE : Ferme Jean Matteau, 326, rue Principale

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE : Ferme René Perreault inc., 700, 2^e Avenue

SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN : Ferme Campanipol, 310, rang Sud
ou Ferme Paquette-Dessureaux, 401, chemin de la Rivière-à-Veillet
ou Pranasens inc., 240, rang Rivière-à-la-Lime

SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON : Ferme Serge Dupuis, 992, chemin des Loisirs

SAINTE-THÈCLE : Ferme Eurovers, 2680, chemin Saint-Thomas

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS : Ferme La Cueilie, 574, chemin des Dalles

SAINT-JUSTIN : Ferme François Gagnon, 871, rue Duchesnay

SAINT-SÉVERIN : Ferme Dérybec inc., 240, chemin des Moulins

SAINT-STANISLAS : Ferme Sylvain Mongrain, 650, route 352

SAINT-TITE : Ferme Pierre Thiffault, 1654, Grand Rang

TROIS-RIVIÈRES : Ferme Les Vieilles Forges S.N.C., 11625, boulevard des Forges

L'utilisation des sacs de papier est à privilégier.

Ils sont compostables. Les sacs de plastique devront être vidés sur places à l'endroit désigné.

À la ferme, seuls les feuilles et le gazon sont acceptés.

Aucun autre type de résidus, tels que les résidus de table, les branches, les arbustes, les arbres
ou tout autre résidu non vert, n'est autorisé.

Une initiative de :



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Mauricie



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

Vous compostez? Pensez à garder quelques sacs pour vous!